

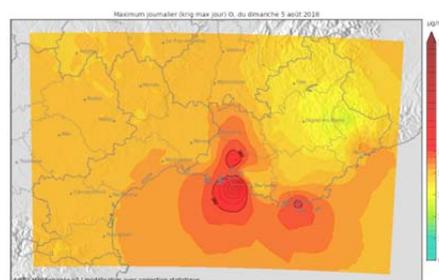
14e jours de pollution à l'ozone en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis le 25 juillet, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît un **épisode de pollution photochimique exceptionnel** ! Les niveaux d'ozone ont dépassé régulièrement le seuil d'information et recommandation ($>180 \mu\text{g}/\text{m}^3$), notamment dans les Bouches-du-Rhône et certains départements limitrophes. Le niveau d'alerte ($>240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ durant 3 heures consécutives) a même été dépassé le 05/08 à Sausset-les-Pins.

Un épisode exceptionnel par sa durée

Cela faisait au moins cinq ans que les Bouches-du-Rhône et les départements limitrophes n'avaient pas connu un épisode de pollution d'une aussi longue durée. Des épisodes similaires avaient eu lieu en juillet 2013 (9 jours), en 2010 (10 jours) et en 2003 (15 jours).

Quant à l'intensité de l'épisode, le maximum observé ($243 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pendant une heure) est comparable à ceux observés les années précédentes ($256 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à Rognac en 2016, $257 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à Aix Platanes en 2015...). Cet épisode ne dépasse donc pas le record de 2003 avec $417 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à Sausset-les-Pins.



Concentrations en ozone le 5 août (maximum observé à Sausset-les-Pins : $243 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

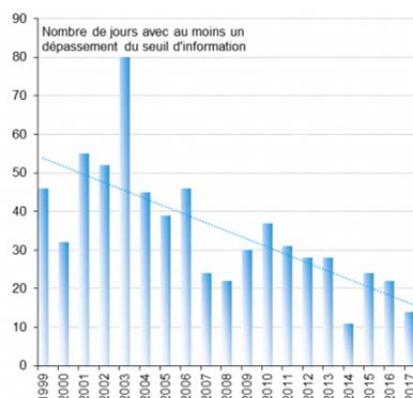
L'importance des émissions de polluants, les fortes températures, le fort ensoleillement, sont autant de facteurs qui font des Bouches-du-Rhône un département régulièrement exposé aux épisodes de pollution à l'ozone en période estivale : il en comptabilise en moyenne une trentaine par an (entre 18 et 52 jours par an de dépassement du seuil réglementaire depuis 2001 avec un maximum de 59 jours en 2003 (effet canicule). Les départements limitrophes (Var et Vaucluse) y sont également exposés en fonction des déplacements de masse d'air.

Une année 2018 qui émerge dans une tendance décennale à la baisse

Le nombre de jours de dépassement du seuil d'information est en baisse sur les 20 dernières années. En 2018, le dispositif préfectoral de pollution à l'ozone a été déclenché au cours de 20 journées entre le 20 juin (1er jour de déclenchement) et le 07 août, soit un peu plus qu'en 2017.

Voir tous les détails :

<https://www.airpaca.org/pollutions/historique>



Evolution du nombre de dépassements du seuil d'information en ozone ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$) en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pourquoi ces niveaux sont-ils atteints ?

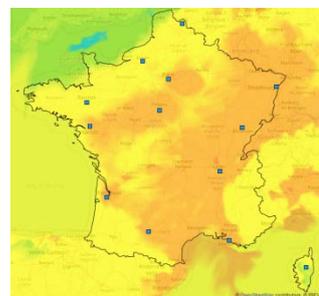
L'ozone se forme à partir de polluants précurseurs : oxydes d'azote et composés organiques volatils, émis principalement par le trafic routier et le secteur industriel, lorsque les conditions météorologiques sont favorables (ensoleillement et températures élevées, vents faibles). Le nombre d'épisodes de pollution peut varier de façon importante d'une année sur l'autre en fonction des quantités d'émissions de polluants et des conditions météorologiques.

Cette année, les conditions météorologiques caniculaires (températures élevées le jour mais aussi durant la nuit) de ces dernières semaines et l'absence de vents forts ont favorisé l'accumulation de l'ozone sur l'ouest de la région.

Un épisode de pollution d'ampleur nationale

D'autres régions ont été concernées par des concentrations d'ozone élevées avec des dépassements du seuil d'information-recommandations ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

Les régions sur une grande moitié Est de la France mais aussi Ile de France et Nouvelle-Aquitaine sont exposées à des niveaux d'ozone élevés.



*Carte de la pollution à l'ozone en France le 6 août 2018
(source PREV'AIR à partir des données des AASQA)*

Fin de l'épisode : Une amélioration prévue pour mercredi

L'épisode de pollution photochimique se maintient aujourd'hui dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Sur les autres départements, les risques d'averses orageuses ainsi que des passages nuageux limitent la photochimie et la qualité de l'air sera globalement moyenne à médiocre.

La tendance est à l'amélioration pour demain, mercredi 8 août, avec des conditions météorologiques plus perturbées. Les précipitations prévues sur l'ouest de la région en matinée devraient permettre de lessiver l'atmosphère. Les concentrations en ozone devraient ainsi repasser sous les seuils réglementaires et la qualité de l'air devrait être moyenne.

CONTACT PRESSE :

Christelle PAKULIC

04 42 13 08 11

christelle.pakulic@atmosud.org

Annexe 1 : En savoir plus sur les procédures

Une procédure pour protéger la santé des populations et faire diminuer les émissions de polluants

Deux seuils réglementaires sont définis dans les arrêtés préfectoraux :

- **information et recommandation (>180 µg/m³)** : niveau de concentrations à partir duquel une information-recommandations est relayée vers les populations sensibles et vulnérables.
- **alerte (>240µg/m³ sur 3 heures consécutives ou persistance du dépassement du >180 µg/m³ sur 2 jours consécutifs)** : Les recommandations sanitaires et comportementales concernent alors toutes les populations. Des actions de réductions des émissions polluantes sont mises en place par la préfecture (réduction de vitesse, réduction des émissions industrielles...) en fonction de l'intensité de l'épisode.

Recommandations sanitaires

- Je réduis mes activités physiques et sportives intenses à l'extérieur.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, je prends conseil auprès de mon pharmacien ou de mon médecin.
- Si je suis sensible ou vulnérable à la pollution, je privilégie les sorties les plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort et je prends conseil auprès de mon médecin pour savoir si mon traitement médical doit-être adapté.

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques, les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par l'ozone. La présence de ce gaz irritant peut provoquer toux, inconfort thoracique, essoufflement, irritations nasale et oculaire. Elle augmente aussi la sensibilisation aux pollens. L'exposition régulière à la pollution de l'air impacte aussi notre santé, même en dehors des pics de pollution.

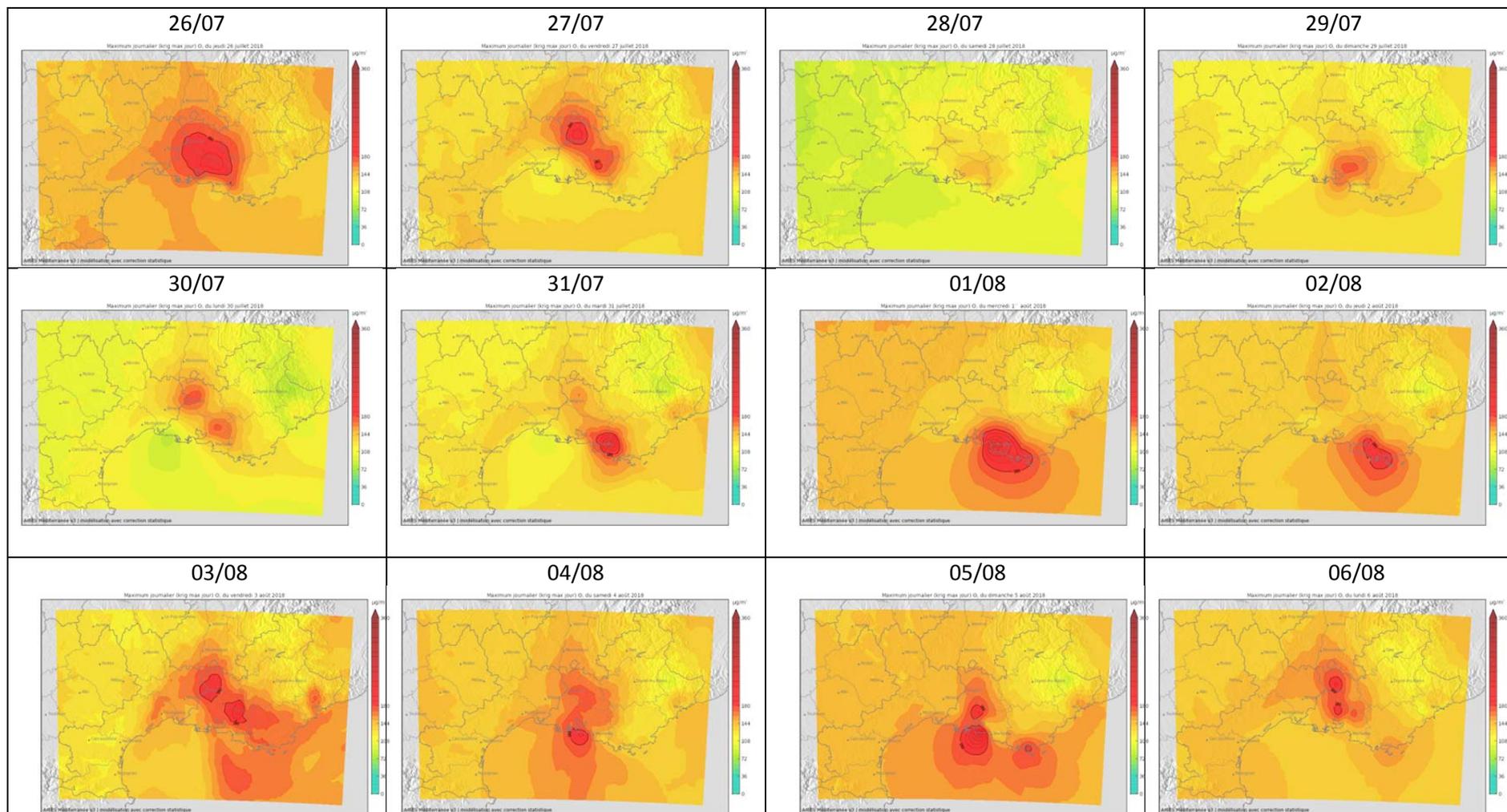
Recommandations comportementales

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage, aux transports en commun et aux modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations ;
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation) ;
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

Comment être informé ?

Sur la page d'accueil du [site internet d'AtmoSud](#) est diffusé quotidiennement la prévision du jour, du lendemain et celle d'après-demain. Pour être informé d'un épisode de pollution, [abonnez-vous sur aux bulletins « épisodes de pollution »](#) ou d'autres bulletins réguliers (quotidien, hebdomadaire...).

Annexe 2 : Synthèse depuis le 26 juillet : 11 jours consécutifs de pollution photochimique (O3)



Annexe 3 : Synthèses des principales villes concernées depuis jeudi 26 juillet

Date	Observations relevées En µg/m ³ (Seuil > 180) Seuil > 240	Stations Indice 9 Indice 8 Indice 7
26/07	208 195 190 183 182 180	Berre l'étang Aix Les Platanes Salon de Provence Carpentras Plan D'Aups / Ste Baume Apt
27/07	198 184	Carpentras Aix Les Platanes
28/07	151	Berre l'Etang
29/07	191 175	Berre l'Etang Aix Les Platanes
30/07	179 176 175	Carpentras Aix Les Platanes Avignon Mairie
31/07	222 201 176 170	Plan d'Aups / Sainte Baume Aubagne Les Passons Marseille Cinq Avenues Toulon Claret
01/08	234 211 211 208 205 190 187 185 171	Marseille Cinq Avenues Aubagne Les Passons Vallée de l'Huveaune Toulon Claret Plan d'Aups / Sainte Baume Hyères Vitrolles Berre l'Etang Martigues ND Marins
02/08	194 192 171 170	Plan d'Aups / Sainte Baume Hyères Vallée de l'Huveaune Aubagne Les Passons
03/08	193 189 188 186 182 174	Aix Les Platanes Istres Avignon Mairie Carpentras Berre l'Etang Plan d'Aups / Sainte Baume
04/08	192 177	Sausset-les-Pins Martigues ND Marins
05/08	243 193 185 181 174	Sausset-les-Pins Salon de Provence Hyères Martigues ND Marins Berre l'Etang
06/08	195 188	Carpentras Salon de Provence